

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

(Remplace la délibération n°2022-111 suite à erreur matérielle)

L'an deux mille vingt-deux et le 18 Août à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 Août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES ne s'exprimera pas pour ce vote.

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

**Objet : Appel à projet jeunes : voyage à Paris – demande de subvention
au Département**

L'ALSH les Yétis du Dévoluy a sollicité un soutien financier de la commune pour la réalisation d'un séjour à Paris répondant à un appel à projet jeunes lancé par le département, la CAF et le SDJES. Le séjour a été élaboré par les 9 enfants participants.

Madame le Maire du Dévoluy a signifié son accord de principe sur le financement du projet à hauteur de 1000 € pour l'ensemble du voyage.

Ce projet a reçu l'avis favorable du département lors de la présentation des enfants le 01/06/2022

Ce séjour aura lieu du 24 au 28 octobre 2022 à Paris.

Le coût total du séjour s'élève à 5600€ comprenant les frais d'hébergement, de prestations visites, d'animateur contractuel, de transports et de repas.

Le nombre d'enfants qui participe au séjour s'élève à 9.

La participation de la commune s'élève à 1000 € sans l'avance de la subvention attribuée par le conseil départemental.

Ce séjour est subventionné par le Conseil Départemental, la CAF et la SDJES à hauteur de 4000€.

Les parents participent à hauteur de 50€ par enfant soit au total 450€. Une tombola organisée par l'Amicale autour des enfants permettra de rapporter au minimum 150€. Cette somme sera reversée par l'amicale des enfants à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention du Département pour le financement du séjour à Paris pour les 9 enfants participants au projet :
 - 4000€ pour le transport, les prestations de services liées aux visites, les repas, l'hébergement

➤ **PRECISE** que :

- Le montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage est de 1000 € ce qui correspond à l'animateur contractuel supplémentaire et frais de transport ;
- La commune du Dévoluy en plus des 1000€ susmentionnés avancera la somme de la subvention départementale d'un montant de 4000€ ;
- Le nombre d'enfants participants est de 9 et 2 adultes ;
- Le séjour « Les yétis à Paris » a lieu du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022 à Paris.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. P. Rogou

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 31/08/2022
Publié le : 31/08/2022
Affiché le : 31/08/2022